



**PRÉFET
DE SAINT-PIERRE
ET MIQUELON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale

Saint-Pierre, le 26 janvier 2022

Le précédent mandat du conseil d'administration de la caisse de prévoyance sociale est arrivé à échéance le 18 décembre 2021. Après désignation par les organisations patronales et syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, et vérification des conditions d'éligibilité par ses services, le préfet de l'archipel a arrêté la nouvelle composition ci-après.

Représentants des employeurs et des travailleurs indépendants

- ▶ Au titre des employeurs :
 - Monsieur Roger HELENE
 - Monsieur Jacques LAUVIN
 - Monsieur André ROBERT
 - Madame Chantal BRIAND
 - Monsieur Max André GIRARDIN

- ▶ Au titre des travailleurs indépendants :
 - Monsieur Patrick BOUDREAU

Représentants des assurés sociaux

- Madame Laurie DE ARBURN
- Madame Clarisse CATROU
- Monsieur Nicolas LOREAL
- Madame Françoise LETOURNEL

A défaut de désignation par deux des cinq organisations syndicales représentatives au niveau national et interprofessionnel, deux postes demeurent vacants dans le collège des représentants des assurés sociaux. Le ministère des solidarités et de la santé a validé le fait que les vacances de postes, liées à un défaut de désignation par les organisations représentatives, n'empêchent pas le conseil d'administration de se tenir valablement.

Personnalités qualifiées désignées par le préfet :

- ▶ Au titre des salariés :
Monsieur André PILPRE

- ▶ Au titre des employeurs :
Monsieur Xavier BOWRING

Le représentant du personnel de la caisse de prévoyance sociale, siégeant avec une voix consultative, sera élu le 9 mars 2022 par les salariés de la CPS.

Le nouveau conseil d'administration sera installé le 3 février 2022 à 14h.